

**SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ**-----  
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON  
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX**  
**Tél. : 04 77 96 10 39 - Fax : 04 77 58 83 08 – Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance ordinaire du 8 JUILLET 2022****OBJET DE LA DELIBERATION****Approbation de l'avenant n° 2 au Marché de Maîtrise d'œuvre pour la restructuration des installations uzore entre SAFEGE SAS et le SMIF (voir en annexe)**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 9 membres présents et 1 membre représenté par pouvoir accordé, soit au total **10 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	<b>M. BONNEFOY Jean-Yves, Président</b>	12-
2-	<b>Mme BROSSE Chantal</b>	13-
3-	<b>M. CHARRETIER Nicolas</b>	14-
4-	<b>M. CHAZAL Jacques</b>	15-
5-	<b>M. COUCHAUD Patrice</b>	16-
6-	<b>M. DALBEGUE Gérard</b>	17-
7-	<b>M. FRECON Laurent</b>	18-
8-	<b>M. LARDON Eric</b>	
9-	<b>M. VERNET Gérard</b>	
10-		
11-		

**Absents avec excuses : Mme BRUEL Nicole – Mme DARFEUILLE Marianne – M. FRECHET Daniel – M. FRECON Sébastien - M. OGIER Yvan – M. PALIARD Rambert - M. REVEILLE Yves – M. SANIAL Jean****Absents représentés : M. REBOUX Georges donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. VERNET Gérard**

Par marché notifié le 27 octobre 2020, le SMIF a confié au Groupement SAFEGE SAS/EURL CHOULET la mission de Maîtrise d'œuvre pour la restructuration des installations uzore. Un avenant n° 1 a été approuvé par le Comité du 7 avril 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20220708-C01-20220708-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022  
Affichage : 12/07/2022

certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

Monsieur le Président expose aux membres du Comité que suite à la remise du rapport PRO et pour plus d'efficacité, il est nécessaire sans tarder de réaliser les DCE pour les entreprises de travaux, de plus une partie du reste de la phase ACT devra intervenir dès le mois d'octobre 2022. Il est possible que ce soit de même pour la phase VISA des travaux sur la retenue.

Ces éléments de mission sont intégrés dans la tranche optionnelle 2.

Cependant, le SMIF ne peut pas lancer cette tranche optionnelle 2 qui comprend toute la mission de suivi de travaux car il ne dispose pas du financement correspondant à la phase travaux. Le dossier de demande de subvention a été déposé fin mars 2022, les arrêtés attributifs de subvention ne seront établis qu'en fin d'année 2022.

De ce fait, il est convenu de séparer la tranche optionnelle 2 en plusieurs tranches optionnelles distinctes.

Monsieur le Président fait lecture de l'avenant n° 2.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Comité :

- approuve l'avenant n° 2 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la restructuration uzore entre le Groupement SAFEGE SAS/EURL CHOULET et le SMIF tel que présenté,
- autorise Monsieur le Président pour les signer ainsi toutes les pièces se rapportant à cette décision,

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**A MONTBRISON, le 8 juillet 2022**

Le Président,  
**Jean-Yves BONNEFOY**

*P.J. : - avenant n° 2.*

